

Tarification incitative : bilan et perspectives

Cela fait déjà plusieurs mois que la tarification incitative a été mise en place sur l'ensemble des communes d'Evolis 23* (hors Guéret). Malgré un ressenti positif de la part de la population et des résultats probants dès la première année sur les territoires pilotes, des méconnaissances subsistent et des incivilités sont à déplorer.

Un premier bilan positif

Si sa mise en place date de janvier 2018, la Tarification Incitative est le fruit d'une longue réflexion, dont le but était de travailler à la réduction de la quantité de déchets ménagers traités, afin d'anticiper les futures hausses des coûts de traitement et de les maîtriser.

Et le bilan de la première année sur les territoires pilotes est très positif, car si la production d'ordures ménagères était de 209kg/habitant/an en 2017, elle avoisine désormais les 120 kg/habitant/an en 2018. Les résultats du premier semestre 2019 confirment la tendance.

Rappelons que dans une poubelle d'ordures ménagères, environ la moitié des déchets peut être facilement détournée de la poubelle grise** par des gestes simples comme le tri des déchets recyclables, le compostage ou encore l'utilisation des déchèteries.



Evolis 23 tient à remercier tous les usagers qui ont adopté ces nouveaux gestes.

Faire face aux débords et aux dépôts sauvages

Néanmoins, il reste de nombreux sacs poubelles posés à même les trottoirs ou en pied de colonnes. Cela s'explique entre autres par le fait que certains usagers n'ont pas encore récupéré leurs bacs et/ou leur carte. Pour ceux-ci, Il est donc **urgent** d'effectuer les démarches, de préférence via le site internet d'Evolis 23. (www.evolis23.fr/obtenir-ma-carte).

Pour les usagers en bacs individuels, il est à rappeler qu'en cas de débords occasionnels, des contenants collectifs sont à disposition sur la plupart des communes du territoire et accessibles avec la carte remise en même temps que les bacs. Les cartes peuvent désormais être utilisées directement, sans activation préalable, pour quasiment tous les contenants collectifs du territoire.

Si les débords sont permanents, c'est que le bac individuel attribué est trop petit. Un changement de volume de bac peut être demandé à l'adresse relationusagers@evolis23.fr ou en appelant la Ligne Info Déchets d'Evolis 23.

Par ailleurs, pour éviter les dysfonctionnements des contenants collectifs, il faut bien veiller à les utiliser correctement : ne pas bloquer ou forcer le tambour avec un sac trop gros par exemple. Cela permettra à chacun de pouvoir profiter du service plus longtemps. Evolis 23 effectue des maintenances régulières sur le matériel pour assurer la continuité du service.

La carte des emplacements des contenants collectifs est à consulter sur le site internet dans le menu « Mes Déchets » et la rubrique « Contenants collectifs ».

Il est bien évident qu'outre les éventuelles méconnaissances, des incivilités sont également à l'origine des dépôts sauvages. Afin de lutter contre ces incivilités, des fouilles sont effectuées chaque semaine par une équipe d'agents assermentés d'Evolis 23. Depuis le début de l'année 2019, 21 courriers d'avertissement ont été adressés et 2 PV ont été transmis au commissariat et au Procureur de la République. Dès la rentrée de septembre 2019 les contrôles vont être multipliés de manière aléatoire sur l'ensemble du territoire. Gare aux récidivistes potentiels !

Ces actions peuvent être complétées par des interventions similaires des maires sur le territoire de leur propre commune.

Pour rappel, le non-respect du règlement de collecte (*exemple le dépôt en pied de colonne et non à l'intérieur*) et les dépôts sauvages sont strictement interdits et passibles de contraventions de 2^{ème} et 3^{ème} classe sanctionnées par une amende qui s'élève de 150 à 450 euros selon les cas (*voir 3000€ en cas de récidive de dépôt à l'aide d'une voiture*).

À titre de comparaison, la levée d'un bac de 120L correspond à 3€.



Bac 120L présenté à la collecte / Dépôt sauvage

Par ailleurs, et parce que la sensibilisation vaut mieux que la répression, Evolis 23 a mis au point cet été, en collaboration avec différents acteurs du territoire (représentants du tourisme, municipalités, ONF etc.), une campagne de communication à destination des touristes sur la gestion des déchets sur le territoire. Plus d'une cinquantaine d'hébergements

touristiques ont déjà téléchargé le kit de communication disponible sur le site internet d'Evolis 23 (www.evolis23.fr/tourisme-et-dechets).



Une campagne d'affichage contre les incivilités est également programmée pour la rentrée de septembre

Notre territoire est beau, respectons-le !

Nous contacter

Plusieurs agents se relaient en permanence à la Ligne Info Déchets, mais face aux nombreuses sollicitations des administrés, il est parfois compliqué de joindre les services d'Evolis 23. C'est pourquoi le site internet a été doté de nombreux outils et formulaires pour permettre aux usagers d'accéder directement et rapidement aux réponses à leurs questions sans passer par le téléphone. Le service est également disponible par mail à relationusagers@evolis23.fr.

Pour toute question, merci de contacter la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06, ou rendez-vous sur www.evolis23.fr

* Ajain, Anzême, Arrènes, Augères, Aulon, Azat-Chatenet, Azérables, Bazelat, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Le Bourg d'Hem, La Brionne, Bussière Dunoise, La Celle-Dunoise, La Cellette, Ceyroux, Chambon Sainte-Croix, Chamborand, Champsanglard, La Chapelle Baloue, La Chapelle Taillefert, Chatelus-le-Marcheix, Chatelus Malvaleix, Chéniers, Colondannes, Crozant, Dun-Le-Palestel, Fleurat, La Forêt du Temple, Fresselines, Fursac, Gartempe, Genouillac, Glénic, Le Grand-Bourg, Guéret, Jalesches, Janailat, Jouillat, Lafat, Lépinas, Linard, Lizières, Lourdoueix Saint-Pierre, Maison Feyne, Maisonnisses, Malval, Marsac, Mazeirat, Measnes, Montaigut Le Blanc, Mortroux, Mourioux-Vieilleville, Moutier-Malcard, Naillat, Noth, Nouzerolles, Nouziers, Peyrabout, Roches, Sagnat, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Christophe, Saint-Dizier-les-Domains, Sainte-Feyre, Saint-Eloi, Saint-Fiel, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Goussaud, Saint-Laurent, Saint-Léger-Bridereix, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Maurice La Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Sébastien, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury, Saint-Victor en Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Sardent, La Saunière, Savennes, La Souterraine, Tercillat, Vareilles, Villard.

** selon la caractérisation de 2015 sur les ordures ménagères d'Evolis 23

> CONTACTS :

Pauline JAY / pauline.jay@evolis23.fr

Olivia CHATENET / olivia.chatenet@evolis23.fr

service.communication@evolis23.fr

Tél. 05 55 89 86 12